

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton

119, rue King West, 11^e étage

Hamilton (Ontario) L8P 4Y7

Téléphone : 800 461-7137

Rapport public

Date d'émission du rapport : 22 mai 2025

Numéro d'inspection : 2025-1369-0004

Type d'inspection :

Incident critique

Suivi

Titulaire de permis : Extendicare (Canada) Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Extendicare Mississauga, Mississauga

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 7, 8, 13, 15, 16 et 20 mai 2025.

L'inspection effectuée concernait :

- Plainte n° 00140784 – Incident critique (IC) n° 2884-000007-25 relative à des allégations de soins inadéquats.
- Plainte n° 00145651/ Incident critique (IC) n° 2884-000012-25 relative à des soins inadéquats ayant entraîné des blessures.
- Plainte n° 00142643/Suivi n° 2884-000012-25 relative à l'ordre de conformité n° 001 délivré lors de l'inspection n° 2884-000012-25 relativement à la disposition 55 (2) b) (iv) du Règl. de l'Ont. 246/22.

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2025-1369-0001 relativement à la disposition 55 (2) b) (iv) du Règl. de l'Ont. 246/22

Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et prise en charge des soins de la peau et des plaies (Skin and Wound Prevention and Management)

Soins et services de soutien aux personnes résidentes (Resident Care and Support Services)

Prévention des mauvais traitements et de la négligence (Prevention of Abuse and Neglect)

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton

119, rue King West, 11^e étage

Hamilton (Ontario) L8P 4Y7

Téléphone : 800 461-7137

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Techniques de transfert et de changement de position

Problème de conformité no 001 – avis écrit remis aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

Non-respect de : l'art. 40 du Règl. de l'Ont. 246/22.

Techniques de transfert et de changement de position

Art. 40. Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que les membres du personnel utilisent des appareils ou des techniques de transfert et de changement de position sécuritaires lorsqu'ils aident les résidents.

Le titulaire de permis a omis de s'assurer que les membres du personnel n° 105 et n° 106 utilisent des techniques de transfert et de changement de position sécuritaires lors du transfert d'une personne résidente à l'aide d'un appareil de levage et la personne résidente a subi des blessures..

Sources : Dossiers de la personne résidente, notes de l'enquête menée par le foyer et entretien avec la directrice des soins infirmiers.